

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 55 (1984)

Heft: 3: Informatique (II) : des spécialistes astucieux

Artikel: L'informatique dans la commune : une gestation laborieuse

Autor: Lopinat, Jean-Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824431>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'informatique dans la commune : une gestation laborieuse



Ma contribution à l'exposé de l'objet abordé dans ce bulletin ne repose pas sur la pratique d'un utilisateur, mais sur celle d'un promoteur de l'introduction du traitement électronique des données dans les services communaux. Je m'emploierai donc davantage à décrire les dispositions à prendre pour assurer une conversion fructueuse du fonctionnement administratif qu'à présenter les avantages, mais aussi les difficultés entraînés effectivement par l'adaptation aux nouvelles techniques.

a) Etude préalable

1. Généralités

- Réponse à la question oui/non à l'informatique et si oui quelle forme ?
- Examen approfondi et critique de l'état actuel.
- Les objectifs visés par les autorités peuvent-ils être atteints par l'informatique ?
- Quelles sont les mesures de réorganisation nécessaires ?

2. Mesures préparatoires

L'étude préalable est importante et elle doit être préparée avec beaucoup de soin.

Les organes décisionnels doivent comprendre clairement ce qu'est un ordinateur et ce qu'il permet de faire. Il est nécessaire de « neutraliser » les craintes existantes.

L'ordre d'effectuer l'étude préalable doit être donné par écrit et comporter les points suivants :

- définition des objectifs (tâches, domaines, etc.)
- calendrier
- cadre budgétaire.

Confier l'étude préalable à une commission comportant

- des politiques
- des spécialistes en informatique
- des fonctionnaires devant utiliser l'ordinateur

est un gage de réussite.

3. Relevé de l'état actuel

Ce relevé doit constituer un diagnostic qui permettra de concevoir un état à améliorer et contenir les éléments suivants :

- état de la structure administrative (plan, organisation)
- analyse des activités (rendement, coûts)
- description du déroulement des travaux
- mention des problèmes

4. Conception de l'état à rechercher

A partir de l'état actuel, il s'agit d'en extraire tous les aspects essentiels et de les ordonner dans l'optique d'une organisation informatique :

a) Exigences découlant des objectifs (distinctions entre besoins réels et désirs).

b) Conception de l'état recherché, par exemple :

- type
- capacités et réserve de capacités
- traitement (lots ou dialogue)
- possibilités d'extension.

c) Solutions possibles :

- système indépendant ou rattachement à un ensemble, plus important (collaboration)
- solution service-bureau
- solution propre avec traitement par lot ou télétraitement
- solution propre avec programmes achetés ou élaborés sur place
- saisie centralisée ou décentralisée
- combinaison de solutions.

5. Comparaison de rentabilité des diverses solutions

Solution actuelle } coûts approximatifs
Variantes possibles }

6. Conclusion de l'étude préalable

Confrontation entre les objectifs et les propositions de réponses à l'introduction de l'informatique. Correction éventuelle des objectifs, des solutions sélectionnées, du cadre financier et poursuite du projet.

b) Evaluation

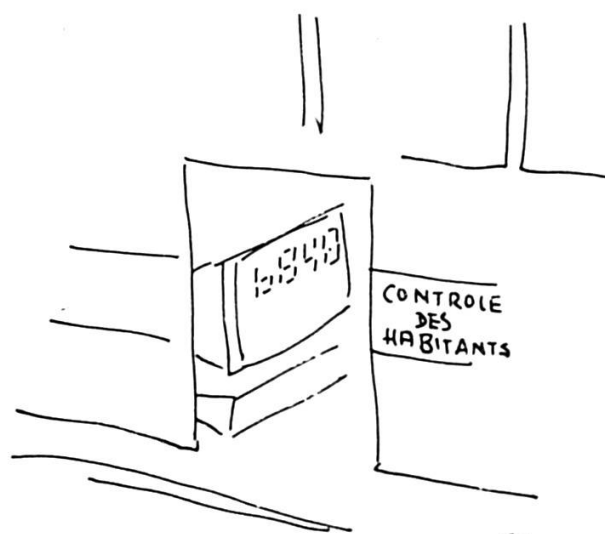
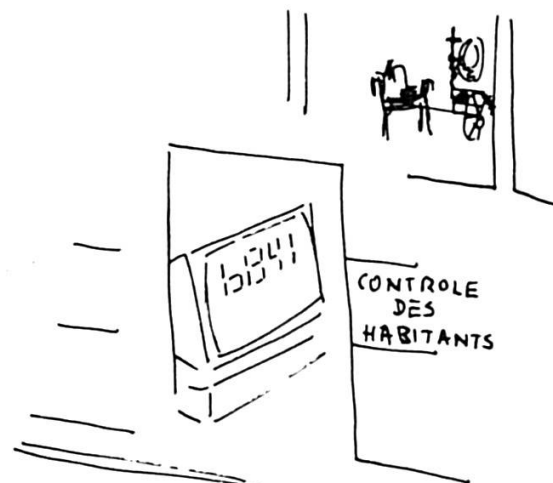
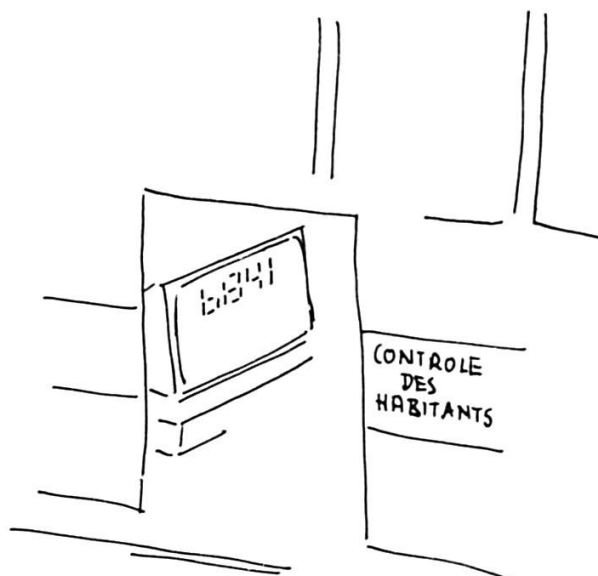
1. Cahier des charges

Si le développement informatique est retenu, il faudra procéder à l'analyse détaillée et à la conception de base par domaine de travail. Actuellement les constructeurs offrent des paquets de programmes pour des solutions standardisées. Il est préférable de ne traiter qu'avec un seul fournisseur de matériel (hardware) et de logiciel (software).

Le responsable du projet élabore ensuite avec les chefs de service concernés le cahier des charges pour l'appel d'offre, offre qu'il est important de guider avec précision afin d'obtenir des éléments de comparaison significatifs.

Composition du cahier des charges :

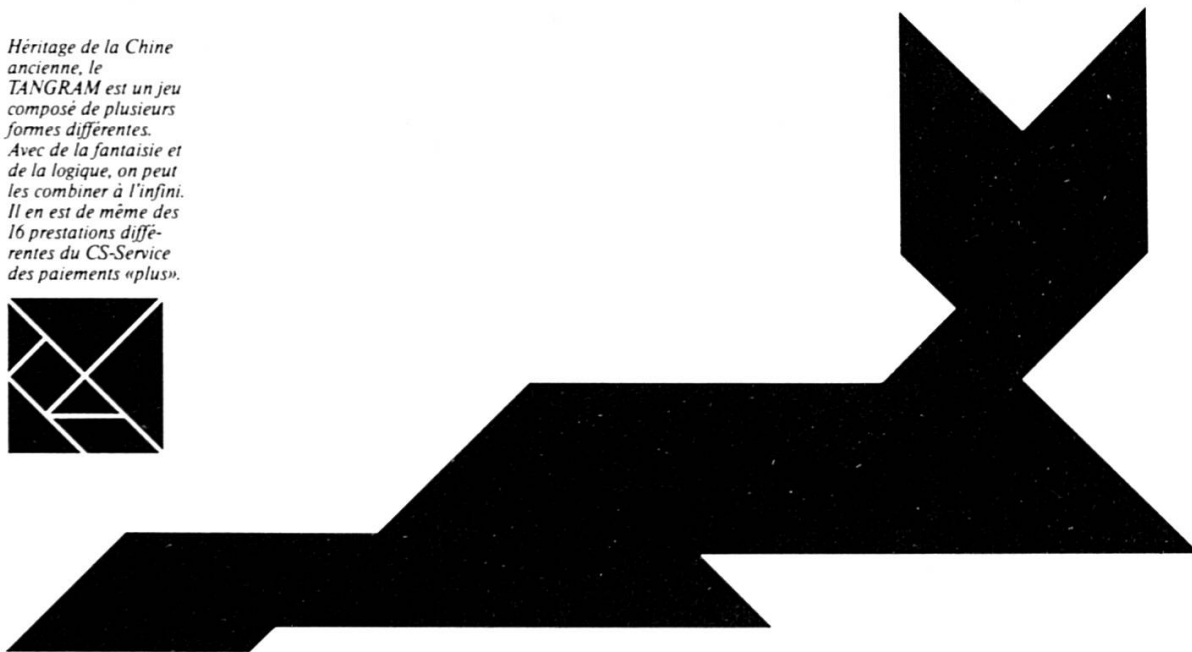
- objectifs et exigences de l'étude préalable
- volumes et fréquences par domaine de travail
- genre de traitement souhaité
- prestations du matériel et du logiciel
- forme et contenu de l'offre avec tous les frais accessoires et d'exploitation.



CS-Service des paiements *plus*

Faites vos paiements aussi confortablement que possible.

*Héritage de la Chine
ancienne, le
TANGRAM est un jeu
composé de plusieurs
formes différentes.
Avec de la fantaisie et
de la logique, on peut
les combiner à l'infini.
Il en est de même des
16 prestations diffé-
rentes du CS-Service
des paiements «plus».*



Avez-vous déjà découvert le système le plus rationnel pour effectuer vos paiements ponctuellement et en perdant le moins de temps possible? Nous pouvons vous le proposer!

Dans le seul domaine des «paiements sans ordinateur», le programme CS-Service des paiements «plus» vous offre pas moins de 6 prestations:

Pour un trafic des paiements plus commode avec vos fournisseurs réguliers: *listes de base CS pour bonifications.*

Pour payer simplement les salaires sans argent liquide: *listes de base CS pour paiement des salaires.*

Pour régler ponctuellement les montants fixes et réguliers: *ordre permanent CS.*

Pour tous les paiements effectués directement de votre compte: *ordre de paiement CS.*

Pour payer en Suisse et à l'étranger, en économisant du temps et de l'argent: *chèque-correspondance CS (isolé).*

Pour effectuer sans délai vos paiements internationaux: *trafic international des paiements avec le CS (SWIFT).*

Votre conseiller CS vous aidera à combiner au mieux ces diverses prestations. Et pour les autres domaines du trafic des paiements aussi, si vous le souhaitez. Pour vos versements comme pour vos encaissements. Avec ou sans ordinateur. Demandez-nous les renseignements qui vous intéressent.

CS-Service des paiements *plus*



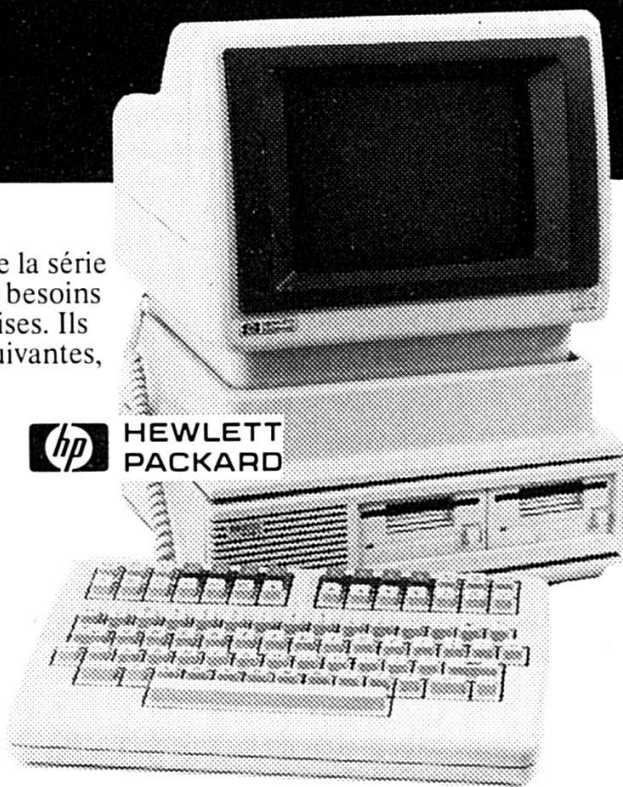
**CREDIT SUISSE
CS**

2800 Delémont 1, Rue de la Maltière 2, Tél. 066/21 11 21
2900 Porrentruy 2, Rue Pierre-Péquignat 7, Tél. 066/66 44 88

Aux petites entreprises qui souhaiteraient réduire leurs frais d'adminis- tration.

Les ordinateurs personnels HP de la série 100 sont exactement adaptés aux besoins administratifs des petites entreprises. Ils exécutent pour vous les tâches suivantes, rapidement et avantageusement:

- gestion du fichier-clients
- correspondance
- traitement de texte
- comptabilité générale
- facturation
- comptabilité débiteurs
- comptabilité créanciers
- comptabilité salaires
- gestion des stocks
- commandes et réservations



Votre spécialiste vous renseignera volontiers plus en détail:

Reymond SA

Rue des Moulins 9
2800 Delémont
Tél. 066 22 15 67

Reymond SA

Dpt informatique
Fbg du Lac 11
2001 Neuchâtel
Tél. 038 25 25 05

2. Evaluation préliminaire et définitive

L'évaluation préliminaire consiste à réduire le nombre des candidats possibles et de l'amener à un niveau judicieux (2-4). Pour ce faire, seul un concentré du cahier des charges est remis aux intéressés. Après cette première sélection, le cahier des charges détaillées est envoyé aux fournisseurs restant en lice. Comme déjà dit plus haut, la forme et le contenu des offres sont à présenter avec exactitude afin d'empêcher les constructeurs de par trop amener l'offre vers leur rayon de spécialisation, de faire obstacle à la comparaison, et parfois de dévier des objectifs.

On peut ensuite coter les solutions proposées selon un système de points et préparer avec soin les démonstrations pratiques qui sont très importantes. Il y a lieu, ici, d'éviter de se laisser influencer et de demander des garanties écrites.

3. Justification économique d'un ensemble informatique

Il est pratiquement impossible d'effectuer un calcul exhaustif de la rentabilité d'une installation informatique dans l'administration. En effet, de multiples facteurs ne sauraient être évalués en francs. Bien des avantages et des inconvénients ne sont pas quantifiables : amélioration des prestations de services internes et externes, stabilisation de l'effectif du personnel ou gains fragmentaires de postes de travail, etc. Une des solutions possibles serait de comparer ou d'indiquer clairement la différence de prestation dans le rapport coût/profit.

c) Expériences personnelles

– L'initiative appartient aux cadres de l'administration car les autorités sont souvent mal renseignées sur le travail accompli et les conditions dans lesquelles il doit être exécuté.

– Eviter de faire du « sur place » par un enchaînement d'études qui repoussent les décisions fondamentales.

– Souvent l'idée prévaut que l'administration fait face et cela paraît suffisant, d'autant plus que l'obsolescence des anciennes machines est à justifier.

– Le coût de l'installation est d'emblée comparé à des économies susceptibles d'être réalisées notamment avec des diminutions de charges salariales.

– La crainte de l'assujettissement à l'informatique, sinon à des spécialistes est communément répandue.

– Les autorités se laissent parfois persuader, et souvent par des personnes non autorisées, que l'attente est profitable (baisse des coûts, amélioration des performances, etc.).

– Beaucoup d'idées préconçues proviennent d'expériences malheureuses enregistrées au début de l'ère informatique avec des programmes mal élaborés et contraignants.

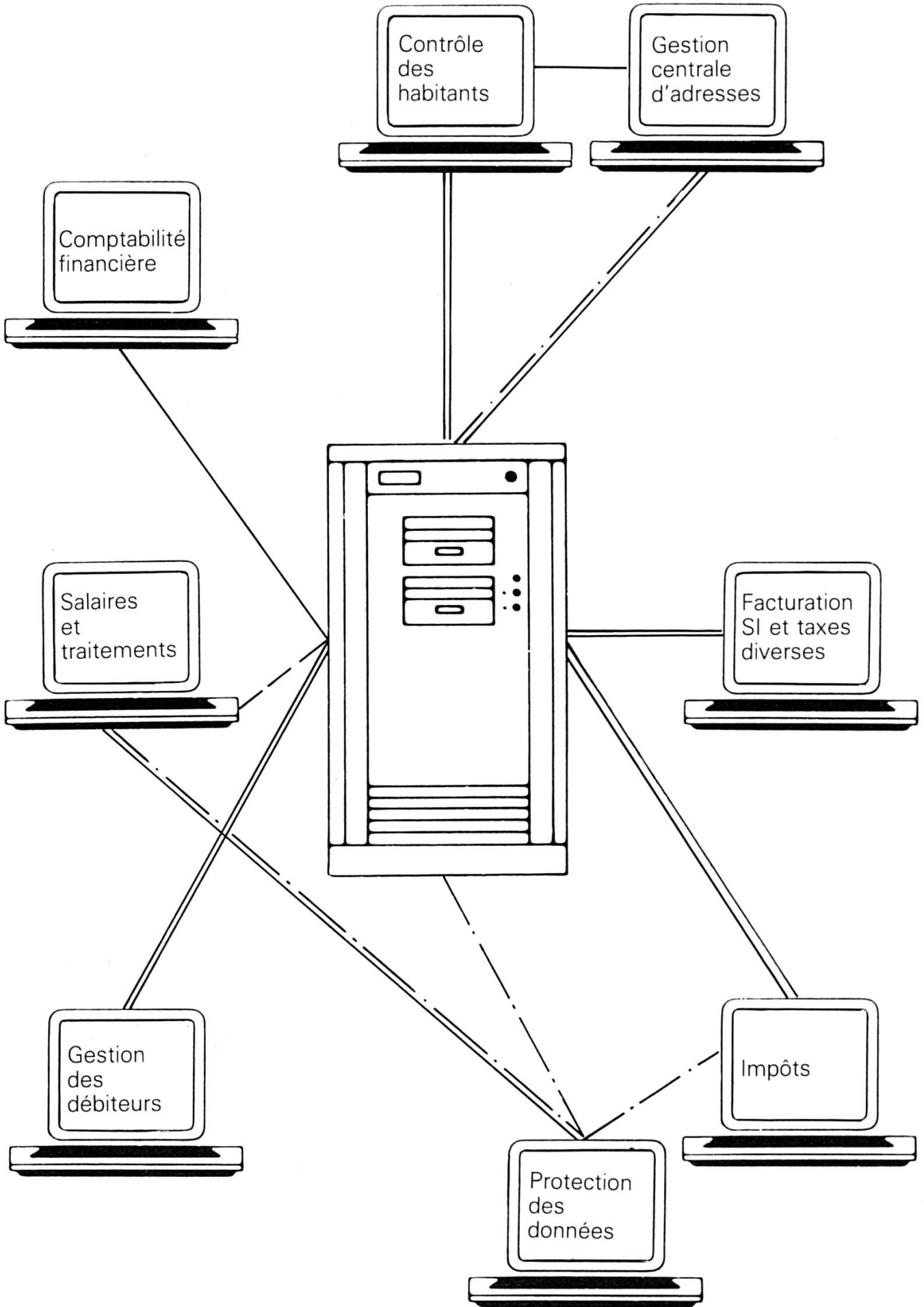
– La prolifération des micro-ordinateurs crée de fausses illusions sur les possibilités réelles de travail.

– Certains cadres (âgés) de l'administration sont réfractaires à toute modification de leur mode de travail.

– L'incorporation du pouvoir politique est essentiel dans la mesure où des options techniques fondamentales doivent être prises tant en cours d'études que lors du choix.

d) Etat de la situation à la commune de Moutier

En 1974, le Conseil de ville de Moutier acceptait la proposition du Conseil municipal d'acquérir un ordinateur NCR Century à cartes perforées pour l'ensemble des services communaux. Les appareils et le logiciel étaient devisés à 330 000 francs. Un groupe de citoyens déposait alors un référendum réprouvant cet achat et le Conseil municipal décidait, en 1976, d'y surseoir. Il fallut cependant procéder au remplacement de la machine comptable par un appareil à pistes



magnétiques, actuellement toujours en activité. Son taux d'utilisation, ainsi que la fréquence des interventions du service de dépannage impliquent une reconsidération de sa fiabilité, donc laissent augurer un remplacement à plus ou moins brève échéance.

En 1979, plusieurs communes demandèrent à la FJB d'étudier la possibilité de proposer aux communes un système unifié de traitement électronique des informations. Deux raisons essentielles étaient alors invoquées :

- a) organiser les communes sur des bases administratives et techniques identiques permettant la collaboration et facilitant les comparaisons statistiques ;
- b) réaliser de substantielles économies tant à l'acquisition qu'à l'exploitation de ces nouveaux moyens techniques.

Forte de la participation de seize communes (dix-huit en fin d'étude) la FJB créa en 1981 un groupe de travail composé de chefs de service communaux et animé par un conseiller en informatique, spécialiste des applications communales. La Municipalité de Moutier était représentée au sein de ce groupe de travail et pour les besoins de l'étude, Moutier fut considérée comme commune-pilote dans l'évaluation des grands systèmes.

Après plusieurs démonstrations dans des communes, la phase finale d'évaluation se déroula selon un système de points pour les comparaisons techniques très complexes et les conditions financières. A l'unanimité des membres du groupe de travail, c'est finalement la Maison Philips qui fut retenue. Ce choix

fut ratifié par le Conseil de la FJB en même temps que le rapport. A ce jour, seuls Péry et Courtelary se sont lancés dans l'expérience.

Quant à l'occasion ainsi offerte à la commune de Moutier d'introduire l'informatique dans son administration à des conditions financières et techniques avantageuses, elle n'a pas été saisie, puisqu'en automne 1983 le Conseil municipal différait sa décision et demandait un complément d'information.

Suite à l'acceptation, par le Conseil de ville, d'une motion sur le contrôle budgétaire, l'étude en cours s'oriente à présent sur les possibilités de raccordement à l'ordinateur très perfectionné de l'Ecole professionnelle commerciale¹. Il est trop tôt aujourd'hui pour affirmer si une telle solution est réalisable ou non. Outre l'aspect financier, il convient en effet d'examiner attentivement les problèmes techniques liés à l'éventualité d'un télétraitement (adaptations techniques de l'ensemble informatique existant, problèmes de gestion du système, protection des données, logiciels proposés, système indépendant ou collaboration, etc.).

Disons pour terminer que si, pour l'instant, les avis divergent quant aux choix à opérer, l'essentiel est quand même d'exploiter enfin les performances de l'informatique en améliorant les services à la population sans perdre de vue l'utilisation judicieuse des deniers du contribuable.

*Jean-Pierre LOPINAT
Moutier*

¹Voir *L'informatique à l'école professionnelle*.